

- LETTRE OUVERTE -

Gartempe : Sortir de la gestion de crise et engager une véritable gestion quantitative de l'eau

Le 30 septembre 2026

À Monsieur le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Préfet du Loiret,
Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne

Objet : Demande d'engagement d'une procédure de classement de la Gartempe en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et de mise en œuvre d'une gestion quantitative.

Monsieur le Préfet,

Nous, acteurs implantés sur les territoires de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Creuse, œuvrant pour la protection de la nature et des milieux aquatiques, souhaitons vous alerter solennellement sur la situation de la Gartempe et de son bassin versant.

Année après année, la même situation se répète : baisse des débits, assèchs, dégradation des milieux aquatiques, tensions entre usages et recours récurrent aux arrêtés de restriction. En 2026 encore, le bassin de la Gartempe a été placé en situation de crise, illustrant une nouvelle fois la fragilité quantitative de la ressource en eau.

Nous ne sommes plus face à une succession d'événements exceptionnels : nous sommes confrontés à une fragilisation structurelle de la ressource en eau, aggravée par le changement climatique.

Le Code de l'environnement prévoit précisément le classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) lorsque les ressources présentent une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, au regard des besoins.

Nous demandons donc que la situation quantitative de la Gartempe soit réévaluée et que soit engagée la procédure permettant d'apprécier son classement en ZRE.

En septembre 2022, plusieurs acteurs dont les fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, les associations de France Nature Environnement, les syndicats de rivières et les communautés de commune, avaient déjà interpellé Madame la Préfète de bassin pour demander ce classement. Demande restée sans réponse.

Cette demande est d'autant plus légitime que le SAGE Creuse, dont le périmètre a été arrêté en 2019, concerne directement la Gartempe et comporte une commission géographique spécifiquement consacrée à ce sous-bassin. Son diagnostic identifie parmi ses priorités la recherche d'une gestion quantitative équilibrée entre les besoins et la disponibilité de la ressource, ainsi que la nécessité d'agir sur les causes des étiages sévères.

Une étude Hydrologie Milieux Usages Climat a été validée par la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Creuse le 26 mai 2023 et n'est à ce jour pas appliquée malgré une volonté forte de la CLE de mettre en place une gestion quantitative par anticipation. L'application des volumes prélevables définis par cette étude permettrait de respecter la directive cadre sur l'eau en adaptant les prélèvements aux capacités des milieux aquatiques et en rétablissant ainsi l'équilibre quantitatif. L'étude HMUC Creuse démontre scientifiquement que 70% du bassin versant de la Creuse (et la quasi-totalité du bassin de la Gartempe) répond à la définition d'une ZRE.

Les constats sont donc là. Les outils existent. Il est désormais nécessaire que les décideurs publics en tirent les conséquences.

Nous demandons ainsi aujourd'hui :

1. L'engagement d'une procédure d'examen du classement de la Gartempe en ZRE, sur la base des données hydrologiques, des prélèvements actuels et des projections climatiques ;
2. La prise en compte pleine et entière des résultats de l'étude HMUC du SAGE Creuse, afin de déterminer les volumes réellement disponibles et compatibles avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques ;
3. Une révision de la gestion quantitative des prélèvements, afin que les volumes autorisés soient définis à partir de la capacité réelle de la ressource, en prenant en compte l'ensemble des usages et les besoins des milieux aquatiques, et non des seuls usages historiquement constatés.
4. Une politique ambitieuse de sécurisation de l'eau potable, déjà entamée dans les départements de la Haute-Vienne et de Creuse, fondée prioritairement sur la sobriété, la réduction des pertes des réseaux, la protection des captages et la sécurisation des ressources ;
5. Une véritable gouvernance à l'échelle du bassin, associant les acteurs de la Creuse, de la Haute-Vienne et de la Vienne, afin que la Gartempe soit gérée comme ce qu'elle est : une seule rivière, un seul fonctionnement hydrologique et une ressource commune.

L'alimentation en eau potable constitue évidemment un usage prioritaire. Mais protéger durablement l'eau potable suppose aussi de préserver les rivières et les nappes qui permettent son alimentation. La gestion quantitative doit donc concilier les usages avec le maintien des fonctionnalités des milieux aquatiques et intégrer pleinement les effets du changement climatique.

Monsieur le Préfet, nous ne pouvons plus accepter que la politique de l'eau sur la Gartempe consiste à attendre chaque été la baisse des débits pour déclencher des restrictions. Une rivière régulièrement placée en crise ne peut pas être considérée comme durablement en équilibre.

Le SAGE Creuse, le SDAGE Loire-Bretagne et le Code de l'environnement fournissent aujourd'hui les cadres nécessaires pour passer d'une gestion de crise à une gestion structurelle de la ressource.

Nous vous demandons donc d'engager cette évolution et d'ouvrir avec les acteurs du territoire une concertation permettant de construire une trajectoire de gestion quantitative réellement compatible avec l'avenir de la Gartempe.

La Gartempe et son territoire ont besoin d'une politique de l'eau à la hauteur de la réalité climatique qui est désormais la sienne.

Les structures et personnes signataires :

*Centre de Plein Air de Lathus, CPIE Val de Gartempe ;
Commune de Châteauponsac
Commune de Lathus-Saint-Rémy
Commune de Saulgé
Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine
Établissement Public Territorial de Bassin de la Vienne
Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Creuse
Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Vienne
Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Haute-Vienne
France Nature Environnement Limousin
LPO Limousin
LPO Poitou-Charentes
Sources et Rivières du Limousin
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Gartempe et Creuse
Poitou-Charentes Nature
Reine Marie WASZAK, Conseillère Régionale, présidente du comité de pilotage du site
Natura 2000 « Vallée de la Gartempe »
Syndicat Coul-Gart-eau
Vienne Nature
Zone Rurale à Défendre de la Croisière*